

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	vii
<i>Table des abréviations</i>	xxvii

Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64)

LIVRE SIXIÈME DES PRIORITÉS ET DES HYPOTHÈQUES

TITRE PREMIER DU GAGE COMMUN DES CRÉANCIERS

Article 2644 : Biens du débiteur – gage commun	
des créanciers	3
2644 100 Sources	3
2644 200 Travaux préparatoires	3
2644 300 Commentaires du ministre de la Justice	4
2644 400 Articles liés	4
<i>Commentaire</i>	
2644 500 Sommaire.	4
2644 550 Gage commun en faveur des créanciers	5
2644 555 Gage commun des créanciers – droits des créanciers	7
Article 2645 : Étendue de l’affectation	8
2645 100 Sources	8
2645 200 Travaux préparatoires	9
2645 300 Commentaires du ministre de la Justice	11
2645 400 Articles liés	11
<i>Commentaire</i>	
2645 500 Sommaire	11

GAGE COMMUN DES CRÉANCIERS

2645 550	Objet de l'affectation des biens du débiteur au profit de ses créanciers	12
2645 555	Obligation personnelle	13
2645 560	Affectation de l'universalité du patrimoine du débiteur en faveur de ses créanciers	14
2645 565	Biens insaisissables en vertu de la loi	14
2645 570	Insaisissabilité résultant d'une stipulation d'insaisissabilité.	22
2645 575	Division de patrimoine	24
2645 580	Convention de recours restreint.	25
Article 2646 : Saisie et vente des biens du débiteur		26
2646 100	Sources	26
2646 200	Travaux préparatoires.	26
2646 300	Commentaires du ministre de la Justice	27
2646 400	Articles liés	27
<i>Commentaire</i>		
2646 500	Sommaire	28
2646 550	Recours des créanciers et principe d'égalité entre eux	28
2646 555	Saisie des biens du débiteur par un créancier	29
2646 560	Vente des biens saisis	32
2646 565	Principe de l'égalité entre les créanciers – causes de préférence et autres mécanismes préférentiels.	33
2646 570	État de collocation des créanciers – déconfiture du débiteur	35
Article 2647 : Causes de préférence – priorités et hypothèques		39
2647 100	Sources	39
2647 200	Travaux préparatoires.	39
2647 300	Commentaires du ministre de la Justice	41
2647 400	Articles liés	41
2647 450	Droit transitoire	41
<i>Commentaire</i>		
2647 500	Sommaire	41
2647 550	Causes légitimes de préférence	41
2647 555	Les priorités	42
2647 560	Les hypothèques	43
2647 565	Autres sûretés	44
2647 570	Droit transitoire	45
Article 2648 : Biens pouvant être soustraits à la saisie.		46
2648 100	Sources	46

TABLE DES MATIÈRES

2648 200 Travaux préparatoires	46
2648 300 Commentaires du ministre de la Justice	48
2648 400 Articles liés	49
<i>Commentaire</i>	
2648 500 Sommaire	50
2648 550 Possibilité de soustraire des biens à la saisie	50
2648 555 Biens meubles du débiteur – conditions	52
2648 560 Instruments de travail du débiteur	55
Article 2649 : Stipulation d’insaisissabilité	63
2649 100 Sources	63
2649 200 Travaux préparatoires	64
2649 300 Commentaires du ministre de la Justice	65
2649 400 Articles liés	66
2649 450 Droit transitoire	66
<i>Commentaire</i>	
2649 500 Sommaire	66
2649 550 Insaisissabilité conventionnelle	66
2649 555 Acte à titre gratuit	68
2649 560 Caractère temporaire	68
2649 565 Intérêt sérieux et légitime	69
2649 570 Publicité de la clause	69
2649 575 Effet limité d’une clause d’insaisissabilité	70
2649 580 Droit transitoire	71
TITRE DEUXIÈME	
DES PRIORITÉS	
Article 2650 : Créances prioritaires	77
2650 100 Sources	77
2650 200 Travaux préparatoires	77
2650 300 Commentaires du ministre de la Justice	77
2650 400 Articles liés	78
2650 450 Droit transitoire	78
<i>Commentaire</i>	
2650 500 Sommaire	78
2650 550 Définition et caractère indivisible de la priorité	79
2650 555 Sûreté légale	81
2650 560 Catégories de créances prioritaires	81
2650 565 Assiette de la priorité	82
2650 570 Indivisibilité	84
2650 575 Opposabilité de la priorité	84

GAGE COMMUN DES CRÉANCIERS

2650 580	Absence de droit de suite – exception	85
2650 585	Distinctions entre la priorité et l’hypothèque	86
2650 590	Droit transitoire	88

Article 2651 : Ordre de collocation des créances

prioritaires	88
2651 100 Sources	89
2651 200 Travaux préparatoires	90
2651 300 Commentaires du ministre de la Justice	93
2651 350 Version antérieure du <i>Code civil du Québec</i> (1991)	94
2651 400 Articles liés	94

Commentaire

2651 500	Sommaire	95
2651 550	Créances prioritaires	95
2651 555	Ordre de collocation des créances prioritaires	97
2651 560	Frais de justice et dépenses faites dans l’intérêt commun	99
2651 565	Créance du vendeur impayé pour le prix du bien meuble vendu	103
2651 570	Créance de celui qui a un droit de rétention sur un bien meuble (le rétenteur)	105
2651 575	Créance de l’État pour les sommes dues en vertu de lois fiscales sur les biens meubles	108
2651 580	Créances des municipalités et des commissions scolaires pour les impôts fonciers	110
2651 585	Créances prioritaires des municipalités pour les taxes autres que foncières	112
2651 590	Sort des créances prioritaires lors d’une prise en paiement	115
2651 595	Faillite du débiteur.	115

Article 2652 : Exécution des créances du premier ordre 118

2652 100	Sources	118
2652 200	Travaux préparatoires	119
2652 300	Commentaires du ministre de la Justice	120
2652 400	Articles liés	120

Commentaire

2652 500	Sommaire	120
2652 550	Étendue de l’assiette de la créance prioritaire pour les frais de justice et les dépenses faites dans l’intérêt commun	121
2652 555	Frais de justice et dépenses faites dans l’intérêt commun. . .	122
2652 560	Assiette de la priorité – biens meubles et immeubles	125

TABLE DES MATIÈRES

2652 565 Faillite – sort de la priorité pour les frais de justice et les dépenses faites dans l'intérêt commun	126
Article 2653 : Exécution des créances de l'État	127
2653 100 Sources	127
2653 200 Travaux préparatoires	127
2653 300 Commentaires du ministre de la Justice	127
2653 400 Articles liés	128
<i>Commentaire</i>	
2653 500 Sommaire	128
2653 550 Exécution des créances de l'État	128
2653 555 Sens du terme « État »	129
2653 560 Sommes dues	130
2653 565 Lois fiscales	130
2653 570 Assiette mobilière	132
2653 575 Opposabilité de la créance prioritaire de l'État	132
2653 580 Conflits entre l'État, créancier prioritaire, et les créanciers hypothécaires	133
2653 585 Faillite – sort de la créance prioritaire de l'État	138
Article 2654 : Demande de dénonciation du montant de la créance de l'État	140
2654 100 Sources	140
2654 200 Travaux préparatoires	140
2654 300 Commentaires du ministre de la Justice	141
2654 400 Articles liés	141
<i>Commentaire</i>	
2654 500 Sommaire	141
2654 550 Dénonciation de la créance prioritaire de l'État pour les sommes dues en vertu des lois fiscales	142
2654 555 Catégories de créanciers pouvant faire une demande de dénonciation à l'État	143
2654 560 Procédure de demande de dénonciation par le créancier . . .	146
2654 565 Obligation de l'État de dénoncer	147
2654 570 Effet limité de la dénonciation par l'État	148
Article 2654.1 : Priorité pour impôts fonciers.	149
2654.1 100 Sources	149
2654.1 200 Travaux préparatoires	149
2654.1 300 Commentaires du ministre de la Justice	149
2654.1 400 Articles liés	149
<i>Commentaire</i>	
2654.1 500 Sommaire	150

GAGE COMMUN DES CRÉANCIERS

2654.1 550 Effets de la priorité pour impôts fonciers	150
2654.1 555 Droit réel et droit de suite	151
2654.1 560 Impôts fonciers	153
2654.1 565 Impôts fonciers et faillite	154
Article 2655 : Opposabilité des créances prioritaires	155
2655 100 Sources	155
2655 200 Travaux préparatoires	155
2655 300 Commentaires du ministre de la Justice	155
2655 350 Version antérieure du <i>Code civil du Québec</i> (1991).	156
2655 400 Articles liés	156
<i>Commentaire</i>	
2655 500 Sommaire	156
2655 550 Opposabilité de la créance prioritaire	156
2655 555 Catégories de créances prioritaires	157
2655 560 Opposabilité de la priorité aux autres créanciers	158
2655 565 Opposabilité de la priorité constitutive de droit réel à tous les tiers	159
2655 570 Avis d'adresse des créanciers prioritaires	160
2655 575 Sort des créances prioritaires lors d'une prise en paiement	162
Article 2656 : Exercice des recours prévus par la loi – saisie-exécution	163
2656 100 Sources	163
2656 200 Travaux préparatoires	163
2656 300 Commentaires du ministre de la Justice	163
2656 350 Version antérieure du <i>Code civil du Québec</i> (1991).	163
2656 400 Articles liés	164
<i>Commentaire</i>	
2656 500 Sommaire	164
2656 550 Recours du créancier prioritaire : action personnelle, action réelle et mesures provisionnelles	165
2656 555 Catégories de créances prioritaires	166
2656 560 Action personnelle.	167
2656 565 Action réelle	170
2656 570 Mesures provisionnelles prévues au <i>Code de procédure civile</i>	171
2656 575 Recours prévus par des lois particulières	177
2656 580 Mesures de protection des droits des créanciers prioritaires	179
2656 585 Inapplicabilité des recours hypothécaires aux créances prioritaires	180

TABLE DES MATIÈRES

Article 2657 : Rang des créances prioritaires	181
2657 100 Sources	181
2657 200 Travaux préparatoires	181
2657 300 Commentaires du ministre de la Justice	182
2657 400 Articles liés	182
<i>Commentaire</i>	
2657 500 Sommaire	182
2657 550 Détermination du rang des créanciers	182
2657 555 Collocation des créanciers à la suite de la réalisation d'un bien	183
2657 560 Collocation des créanciers prioritaires	186
Article 2658 : Créance conditionnelle, indéterminée ou non liquidée	188
2658 100 Sources	188
2658 200 Travaux préparatoires	188
2658 300 Commentaires du ministre de la Justice	190
2658 400 Articles liés	190
<i>Commentaire</i>	
2658 500 Sommaire	190
2658 550 Créance prioritaire indéterminée, non liquidée ou suspendue par une condition	191
2658 555 Catégories et rang des créances prioritaires	192
2658 560 Créance prioritaire indéterminée ou non liquidée	192
2658 565 Créance prioritaire sous condition suspensive	193
Article 2659 : Fin de la priorité	195
2659 100 Sources	195
2659 200 Travaux préparatoires	196
2659 300 Commentaires du ministre de la Justice	196
2659 400 Articles liés	196
<i>Commentaire</i>	
2659 500 Sommaire	196

**TITRE TROISIÈME
DES HYPOTHÈQUES**

**CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**SECTION I
DE LA NATURE DE L'HYPOTHÈQUE**

Article 2660 : Définition de l'hypothèque 200

2660 100 Sources	200
2660 200 Travaux préparatoires	201
2660 300 Commentaires du ministre de la Justice	202
2660 400 Articles liés	202
2660 450 Droit transitoire	202

Commentaire

2660 500 Sommaire	203
2660 550 Définition de l'hypothèque et recours hypothécaires	204
2660 555 Caractéristiques de l'hypothèque – droit réel accessoire mobilier ou immobilier.	206
2660 560 Droit de préférence	210
2660 565 Droit de suite	212
2660 570 Opposabilité de l'hypothèque	213
2660 575 Recours hypothécaires.	214
2660 580 Droits des créanciers hypothécaires entre eux.	219
2660 585 Distinctions entre l'hypothèque et la priorité	220
2660 590 Faillite du débiteur.	221
2660 595 Droit transitoire	222

Article 2661 : Caractère accessoire de l'hypothèque 226

2661 100 Sources	226
2661 200 Travaux préparatoires	226
2661 300 Commentaires du ministre de la Justice	227
2661 400 Articles liés	227

Commentaire

2661 500 Sommaire	227
2661 550 Caractère accessoire de l'hypothèque	227
2661 555 Droit réel accessoire – définition et conséquences	228
2661 560 Validité de l'obligation garantie	230
2661 565 Hypothèque affectée à l'exécution d'obligations futures déterminées ou indéterminées	231

TABLE DES MATIÈRES

2661 570	Type d'obligation garantie – hypothèque légale et hypothèque conventionnelle	234
2661 575	Modalités et conditions de l'obligation garantie et de l'hypothèque	235
2661 580	Droit de suivre l'obligation : cession de créance et subrogation	236
2661 585	Extinction de l'obligation et de l'hypothèque	237
2661 590	Radiation de l'inscription des droits hypothécaires au registre de la publicité des droits	240
Article 2662 : Caractère indivisible de l'hypothèque		245
2662 100	Sources	245
2662 200	Travaux préparatoires	245
2662 300	Commentaires du ministre de la Justice	246
2662 400	Articles liés	247
<i>Commentaire</i>		
2662 500	Sommaire	247
2662 550	Principe de l'indivisibilité de l'hypothèque	247
2662 555	Conséquences de l'indivisibilité de l'hypothèque	248
2662 560	Divisibilité de l'obligation et indivisibilité de l'hypothèque	249
2662 565	Divisibilité du bien grevé et indivisibilité de l'hypothèque	251
2662 570	Maintien du droit du créancier hypothécaire d'exercer ses droits sur la totalité du bien ou des biens grevés	252
2662 575	Exceptions au principe de l'indivisibilité de l'hypothèque	253
Article 2663 : Opposabilité de l'hypothèque		255
2663 100	Sources	255
2663 200	Travaux préparatoires	255
2663 300	Commentaires du ministre de la Justice	256
2663 400	Articles liés	256
2663 450	Droit transitoire	256
<i>Commentaire</i>		
2663 500	Sommaire	258
2663 550	Opposabilité de l'hypothèque aux tiers par la publicité	258
2663 555	Modes de publicité de l'hypothèque	259
2663 560	Qualification des biens meubles ou immeubles	263
2663 565	Inscription d'une hypothèque immobilière au registre foncier	266
2663 570	Inscription d'une hypothèque mobilière	276

GAGE COMMUN DES CRÉANCIERS

2663 575 Règles particulières relatives à la publicité des droits hypothécaires	281
2663 580 Effet de la publicité de l'hypothèque	287
2663 585 Fin de l'opposabilité de l'hypothèque	291
2663 590 Changement de taux d'intérêt et changement de terme du prêt hypothécaire – impact sur l'opposabilité de l'hypothèque	293
2663 595 Droit transitoire	293

SECTION II DES ESPÈCES D'HYPOTHÈQUES

Article 2664 : Conditions et formes de l'hypothèque 297

2664 100 Sources	297
2664 200 Travaux préparatoires	298
2664 300 Commentaires du ministre de la Justice	299
2664 400 Articles liés	299

Commentaire

2663 500 Sommaire	299
2664 550 Conditions et formes autorisées par la loi – hypothèque légale et conventionnelle	300
2664 555 Conditions et formalités prévues par la loi	301
2664 560 Hypothèque conventionnelle ou légale	305

Article 2665 : Diverses espèces d'hypothèques 306

2665 100 Sources	306
2665 200 Travaux préparatoires	307
2665 300 Commentaires du ministre de la Justice	308
2665 400 Articles liés	309

Commentaire

2665 500 Sommaire	309
2665 550 Qualification de l'hypothèque en fonction du caractère mobilier ou immobilier de l'objet grevé.	309
2665 555 Espèces d'hypothèques – importance de la qualification . . .	310
2665 560 Bien meuble	313
2665 565 Bien immeuble.	316
2665 570 Cas particuliers de qualification de l'hypothèque mobilière ou immobilière	317
2665 575 Hypothèque sur une universalité de biens meubles ou immeubles	319
2665 580 Hypothèque mobilière – avec ou sans dépossession	320
2665 585 Synthèse – sort de l'hypothèque lors d'un changement de nature du bien.	321

TABLE DES MATIÈRES

SECTION III DE L'OBJET ET DE L'ÉTENDUE DE L'HYPOTHÈQUE

Article 2666 : Objet de l'hypothèque	327
2666 100 Sources	327
2666 200 Travaux préparatoires	328
2666 300 Commentaires du ministre de la Justice	329
2666 400 Articles liés	329
<i>Commentaire</i>	
2666 500 Sommaire	329
2666 550 Catégories de biens pouvant faire l'objet d'une hypothèque	331
2666 555 Distinction entre les biens corporels et les biens incorporels	331
2666 560 Distinction entre l'hypothèque sur des biens particuliers et l'hypothèque sur une universalité de biens	334
Article 2667 : Étendue de l'hypothèque	338
2667 100 Sources	338
2667 200 Travaux préparatoires	338
2667 300 Commentaires du ministre de la Justice	339
2667 350 Version antérieure du <i>Code civil du Québec</i> (1991).	340
2667 400 Articles liés	340
<i>Commentaire</i>	
2667 500 Sommaire	340
2667 550 Capital, intérêts et frais légitimement engagés garantis par l'hypothèque	341
2667 555 Capital	342
2667 560 Intérêts sur le capital.	342
2667 565 Frais légitimement engagés	347
Article 2668 : Biens non susceptibles d'hypothèques	354
2668 100 Sources	354
2668 200 Travaux préparatoires	355
2668 300 Commentaires du ministre de la Justice	357
2668 400 Articles liés	358
<i>Commentaire</i>	
2668 500 Sommaire	358
2668 550 Impossibilité d'hypothéquer certains biens	358
2668 555 Biens insaisissables	359

GAGE COMMUN DES CRÉANCIERS

2668 560	Biens meubles du débiteur qui garnissent sa résidence principale, servent à l'usage du ménage et sont nécessaires à la vie de celui-ci.	366
2668 565	Autres restrictions quant aux biens pouvant être hypothéqués	368
2668 570	Possibilité d'hypothéquer « l'instrument de travail nécessaire à l'exercice personnel d'une activité professionnelle ».	376
Article 2669 : Nue-propriété – effet de l'extinction du démembrement. 377		
2669 100	Sources	377
2669 200	Travaux préparatoires	378
2669 300	Commentaires du ministre de la Justice	379
2669 400	Articles liés	379
<i>Commentaire</i>		
2669 500	Sommaire	379
2669 550	Étendue de l'hypothèque sur la nue-propriété d'un bien . . .	380
2669 555	Démembrements du droit de propriété et nue-propriété. . .	381
2669 560	Usufruit et usage.	383
2669 565	Emphytéose	386
2669 570	Problème d'application et moyen d'étendre l'hypothèque à la pleine propriété	389
Article 2670 : Bien d'autrui ou à venir 391		
2670 100	Sources	391
2670 200	Travaux préparatoires	392
2670 300	Commentaires du ministre de la Justice	394
2670 400	Articles liés	394
<i>Commentaire</i>		
2670 500	Sommaire	394
2670 550	Constitution d'une hypothèque sur le bien d'autrui ou sur un bien à venir	395
2670 555	Portée de la règle de l'hypothèque sur le bien d'autrui ou sur le bien à venir.	395
2670 560	Rang de l'hypothèque portant sur un bien d'autrui ou un bien à venir	398
2670 565	Radiation de l'inscription publiée sans droit	402
Article 2671 : Accession. 404		
2671 100	Sources	404
2671 200	Travaux préparatoires	404
2671 300	Commentaires du ministre de la Justice	405
2671 400	Articles liés	405

TABLE DES MATIÈRES

Commentaire

2671 500	Sommaire	405
2671 550	Étendue de l'hypothèque à ce qui s'unit au bien par accession.	406
2671 555	Droit d'accession	406
2671 560	Accession par union en matière immobilière	407
2671 565	Étendue de l'hypothèque immobilière – biens immeubles par nature, biens immeubles par intégration et biens immeubles par attache ou réunion	408
2671 570	Étendue de l'hypothèque immobilière – modalités du droit de propriété	411
2671 575	Accession par union en matière mobilière – étendue de l'hypothèque	412
2671 580	Accession par production – étendue de l'hypothèque mobilière ou immobilière à ce que produit le bien	413
Article 2672 : Meubles attachés ou réunis à l'immeuble		415
2672 100	Sources	415
2672 200	Travaux préparatoires	415
2672 300	Commentaires du ministre de la Justice	415
2672 400	Articles liés	416
<i>Commentaire</i>		
2672 500	Sommaire	416
2672 550	Conservation de la nature mobilière du bien meuble immobilisé par attache ou réunion aux fins de l'exécution de l'hypothèque mobilière	416
2672 555	Domaine d'application	417
2672 560	Biens meubles visés	418
2672 565	Exécution de l'hypothèque sur un bien meuble attaché ou réuni à un immeuble	421
2672 570	Conflits entre les hypothèques mobilière et immobilière . . .	422
Article 2673 : Meuble nouveau		425
2673 100	Sources	425
2673 200	Travaux préparatoires	425
2673 300	Commentaires du ministre de la Justice	425
2673 400	Articles liés	426
<i>Commentaire</i>		
2673 500	Sommaire	426
2673 550	Sort de l'hypothèque grevant un bien meuble transformé, mélangé ou uni à d'autres biens meubles	426
2673 555	Bien meuble	427

GAGE COMMUN DES CRÉANCIERS

2673 560	Survie de l'hypothèque à la suite de la transformation du bien meuble hypothéqué en un nouveau bien meuble . . .	428
2673 565	Survie et étendue de l'hypothèque sur le bien meuble nouveau résultant d'une union ou d'un mélange du bien meuble hypothéqué avec d'autres biens meubles . . .	429
2673 570	Rang de l'hypothèque sur le bien meuble nouveau – assujettissement au renouvellement de sa publicité	430
2673 575	Modes d'acquisition du nouveau bien meuble	437
Article 2674 : Bien aliéné dans le cours des activités de l'entreprise 439		
2674 100	Sources	439
2674 200	Travaux préparatoires	439
2674 300	Commentaires du ministre de la Justice	440
2674 400	Articles liés	441
<i>Commentaire</i>		
2674 500	Sommaire	441
2674 550	Report de l'hypothèque grevant un bien aliéné dans le cours des activités de l'entreprise	442
2674 555	Distinction – droit de suite et report	444
2674 560	Hypothèque mobilière	449
2674 565	Universalité de biens – bien individualisé	452
2674 570	Sens de l'expression « aliéné dans le cours des activités de l'entreprise »	454
2674 575	Bien acquis en remplacement	460
2674 580	Report sur les sommes d'argent pouvant être identifiées . . .	462
2674 585	Revente du bien meuble initialement hypothéqué	464
2674 590	Rang de l'hypothèque ayant fait l'objet d'un report	470
2674 595	Synthèse – conséquences de l'aliénation du bien grevé dans le cours ou hors du cours des activités de l'entreprise	472
Article 2675 : Perte des biens grevés d'hypothèque. 480		
2675 100	Sources	480
2675 200	Travaux préparatoires	480
2675 300	Commentaires du ministre de la Justice	480
2675 400	Articles liés	481
<i>Commentaire</i>		
2675 500	Sommaire	481
2675 550	Effet de la perte des biens grevés par une hypothèque sur une universalité de biens.	481
2675 555	Report de l'hypothèque universelle sur les biens acquis en remplacement	482

TABLE DES MATIÈRES

2675 560	Remplacement des biens dans un « délai raisonnable » . . .	486
Article 2676 : Étendue de l'hypothèque d'une		
	universalité de créances	486
2676 100	Sources	486
2676 200	Travaux préparatoires	486
2676 300	Commentaires du ministre de la Justice	487
2676 400	Articles liés	488
<i>Commentaire</i>		
2676 500	Sommaire	488
2676 550	Étendue de l'hypothèque portant sur une universalité de créances.	488
2676 555	Hypothèque mobilière conventionnelle grevant une universalité de créances	489
2676 560	Non-étendue de l'hypothèque aux nouvelles créances provenant de la vente des autres biens du constituant effectuée par un tiers	492
2676 565	Non-étendue de l'hypothèque à la créance résultant d'un contrat d'assurance sur les autres biens du constituant	493
Article 2677 : Étendue de l'hypothèque sur des actions 494		
2677 100	Sources	494
2677 200	Travaux préparatoires	494
2677 300	Commentaires du ministre de la Justice	496
2677 350	Version antérieure du <i>Code civil du Québec</i> (1991).	496
2677 400	Articles liés	496
<i>Commentaire</i>		
2677 500	Sommaire	496
2677 550	Étendue de l'hypothèque mobilière sur des actions	497
2677 555	Définitions des notions de « personne morale », « capital-actions », « action » et « valeur mobilière »	498
2677 560	Transformations des actions du capital-actions	501
2677 565	Report de l'hypothèque mobilière sur des actions à la suite d'une transformation des actions grevées	503
2677 570	Démarche de renouvellement de l'inscription de l'hypothèque – délai	506
Article 2678 : Bien offert ou consigné 510		
2678 100	Sources	510
2678 200	Travaux préparatoires	510
2678 300	Commentaires du ministre de la Justice	512
2678 400	Articles liés	513

Commentaire

2678 500	Sommaire	513
2678 550	Report de l'hypothèque sur le bien offert ou consigné – réduction du montant inscrit	513
2678 555	Définitions des concepts d'« offres réelles » et de « consignation » – notions du droit des obligations	514
2678 560	Utilité de la mesure du report de l'hypothèque sur le bien offert ou consigné	519
2678 565	Autorisation judiciaire	522
2678 570	Report de l'hypothèque	524
2678 575	Réduction du montant de l'hypothèque initialement inscrit	525
2678 580	Illustration jurisprudentielle	527

Article 2679 : Hypothèque sur une partie indivise

d'un bien – partage.	529
2679 100	Sources 529
2679 200	Travaux préparatoires 530
2679 300	Commentaires du ministre de la Justice 531
2679 400	Articles liés 531

Commentaire

2679 500	Sommaire	531
2679 550	Effet du partage ou de tout autre acte attributif ou déclaratif de propriété sur l'hypothèque grevant une partie indivise d'un bien	532
2679 555	Notion d'« indivision »	533
2679 560	Notion de « partage »	538
2679 565	Notions d'« acte déclaratif » et d'« acte attributif » de propriété	540
2679 570	Sort de l'hypothèque lorsque le constituant ou son ayant cause conserve des droits sur le bien indivis	541
2679 575	Sort de l'hypothèque lorsque le constituant ne conserve aucun droit sur le bien indivis : report de l'hypothèque	547
2679 580	Sort de l'hypothèque lorsque survient un partage anticipé alors que le constituant ne conserve aucun droit sur le bien indivis	552
2679 585	Synthèse des mesures de protection des créances hypothécaires grevant une part indivise	555
2679 590	Autres mesures de protection de la créance hypothécaire grevant une part indivise	556

Article 2680 : Créances conditionnelle, indéterminée

ou non liquidée	558
2680 100	Sources 558

TABLE DES MATIÈRES

2680 200 Travaux préparatoires	558
2680 300 Commentaires du ministre de la Justice	559
2680 400 Articles liés	560
<i>Commentaire</i>	
2680 500 Sommaire	560
2680 550 Collocation de la créance hypothécaire indéterminée, non liquidée ou suspendue par une condition	560
2680 555 Collocation des créanciers et distribution – notions applicables en matière de saisie-exécution à la suite d'une action personnelle.	561
2680 560 Collocation des créanciers.	564
2680 565 Collocation de la créance hypothécaire indéterminée ou non liquidée	566
2680 570 Collocation de la créance hypothécaire sous condition suspensive	568
2680 575 Collocation de la créance hypothécaire à terme	571
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	573
BIBLIOGRAPHIE	593
INDEX ANALYTIQUE	603